



Probleme voiture en panne et non conformite du contrat de vente

Par **matorif**, le **05/02/2009** à **00:16**

BonjourrrrrJe vous expose mon problème qui m'empêche de dormir depuis plusieurs semaines.rnrnJ'ai acheté 7700 euros le 25 septembre dernier un véhicule renault clio 1.5 dci 65 chevaux de fin 2003 affichant 90000km. Après moins de 2000km parcourus en 3 mois, mon véhicule est tombé en panne: casse de la pompe à injection.rnrnAprès consultation de professionnels en mécanique notamment le chef mécanicien du garage dans lequel se trouve mon automobile, il m'a été affirmé qu'une telle casse sur un véhicule de 90000km n'est pas normale. Certains éléments tendent même à croire que le rnvendeur (professionnel) connaissait le problème au moment de la vente. Notamment le fait qu'il ai fait changer le filtre à gasoil rnet uniquement lui juste avant de me vendre le véhicule. Un tel changement aurait eu pour but possible de retarder une casse de la rnpompe à injection dont la faiblesse au moment de la vente aurait éventuellement été connue.rnrnrnJ'ai un autre problème et c'est pour cette raison que j'écris ce message. Mon bon de livraison mentionne une garantie "mobilité rnicare" or il m'a été livrée une garantie "agir". Le jour de la livraison du véhicule, mon vendeur ayant visiblement des problèmes informatiques, me promet de me faire parvenir mon numéro de contrat pour la garantie icare le lendemain par courrier. Plusieurs jours plus tard n'ayant toujours pas de nouvelles je la lui redemande. Après plusieurs semaines et de nombreuses demandes, j'obtiens enfin par courrier une garantie en début décembre dernier. Mais cette garantie n'est pas celle mentionne au contrat.rnrnMa garantie ne prend pas en charge une casse de la pompe à injection or j'ai de fortes chances de croire que la garantie que j'aurai du avoir l'aurait prise en charge.rnrnrnMon vendeur refusant tout contact et ne répondant plus au téléphone depuis ma panne, je voudrais donc savoir s'il m'était rnposible un quelconque recours concernant cette non conformité entre le bon de commande et ce qui m'a été fourni? Que dois je rnfaire pour faire valoir mes droits?rnrnQuels seraient les cas de figure possibles si la garantie qui m'a été vendue mais non fournie prenait effectivement en charge ma panne

ou si elle ne la prenait pas tout comme l'autre qui m'a été fournie?rnrnquiconque pourra m'aider à éclaircir tout ça est le bienvenuernrncordialement